

parler. Nous en parlons quand même et nous allons agir, en plus.

Voyons de plus près ce qui sera taxé et ce qui ne le sera pas. Pour commencer, évidemment, nous savons que cette taxe remplacera la lourde taxe de vente fédérale actuelle de 13,5 p. 100. Elle ne s'appliquera pas aux loyers, aux services médicaux et dentaires, aux soins donnés dans les hôpitaux et les maisons de retraite, aux services de garderie, aux services d'aide juridique, aux services financiers et à certains services éducatifs, qui seront exemptés.

Comme je l'ai dit au début, avec cette taxe, nous essayons de faire face à certaines réalités de notre pays. Nous supportons une lourde dette et un déficit qui doit être réduit. C'est exactement ce que fera cette nouvelle taxe. Elle contribuera aux efforts du gouvernement en vue de réduire le déficit et elle garantira que nous pourrions payer les programmes dont nous bénéficions en tant que Canadiens, comme l'assurance-maladie et les pensions de vieillesse.

Elle garantira que les Canadiens peuvent soutenir efficacement la concurrence dans l'économie mondiale parce que la taxe de vente fédérale actuelle établit une discrimination contre les produits fabriqués ici, au Canada. Cela peut paraître fou, mais notre régime fiscal actuel impose un handicap de 30 p. 100 à nos produits, comparativement aux produits importés. Le handicap qu'elle fait supporter à nos exportateurs à une époque où nous devons faire face à la concurrence sur le marché mondial est de 1 p. 100. Voilà ce que nous essayons de faire.

Comme les familles à faible revenu ont peut-être déjà du mal à absorber l'actuelle taxe de vente fédérale, nous avons prévu que ces familles et les Canadiens ayant un revenu annuel net d'au plus 30 000 \$ bénéficieront des avantages certains de ce programme. Tous les Canadiens touchant moins de 30 000 \$ par année vont commencer à recevoir un crédit en décembre 1990, soit avant l'entrée en vigueur de la TPS, de façon à pouvoir payer cette nouvelle taxe.

Les petites entreprises seront certes avantagées, car elles bénéficieront après l'entrée en vigueur de la TPS de crédits d'impôt dont elles ne profitent pas à l'heure actuelle. La perception de cette taxe ne sera pas aussi complexe que l'opposition voudrait nous le faire croire. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel de

500 000 \$ pourront présenter une seule déclaration par année. Les sociétés ayant un chiffre d'affaires d'au moins six millions de dollars pourront en présenter une tous les trimestres. Cette taxe est pleinement fondée. Elle s'impose tout bonnement si nous voulons être compétitifs, car l'actuelle taxe de vente fédérale est un fardeau pour l'industrie et freine le développement de notre pays.

• (1850)

Je veux citer, pour conclure, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui est manifestement dans l'autre camp politique. Il n'en avait pas moins parfaitement raison lorsqu'il a déclaré que l'opposition n'a su proposer aucune véritable solution de rechange à cette taxe. Il juge qu'il est irresponsable de contester cette taxe, qui se veut utile, si l'on n'a rien de mieux à proposer. Les députés de l'opposition n'ont absolument rien de mieux à proposer.

Donc, cette taxe est bénéfique pour le Canada. On aurait dû l'imposer il y a cinquante ans déjà, et je suis fier de faire partie du gouvernement qui la propose.

[Français]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de joie que je prends la parole dans cet important débat sur la réforme fiscale que nous proposons à l'ensemble des Canadiens.

Mon objectif ce soir n'est pas de reprendre tout ce qui a été dit. On a suffisamment signalé jusqu'ici le bien-fondé de cette réforme fiscale qui est attendue depuis des années au Canada, qui donne suite à des séries d'enquêtes et qui fait que le Canada va s'enligner sur une cinquantaine de pays qui déjà mettent en oeuvre une TVA, ou une taxe sur les produits et services.

D'ailleurs, depuis quelque temps, je remarque que plus les gens sont informés sur ce qu'est la TPS, les adhésions, je dirais que le pourcentage des gens qui souscrivent à notre projet de réforme ne cesse d'augmenter.

Déjà les commentateurs importants du pays, je prends par exemple le journal *Le Devoir* du 9 août dernier, dans lequel M. Albert Juneau écrivait: «La réforme Wilson, une réforme inéluctable. Malgré ses limites, le projet Wilson représente un progrès énorme». Cela était au mois d'août dernier. Un peu plus tard, soit au mois de décembre, dans le journal *Le Soleil* de Québec, George Angers signait un éditorial: «La solution Wilson s'impose». Et enfin, le grand journal torontois, le *Globe and*